

Expéditeur : **Catherine DIOP**
Fonction : **Directrice**
Adresse : **06 BP 656 Abidjan 06**
Ville : **ABIDJAN**
Pays : **Côte d'Ivoire**
Mail : catherine.diop@conseilrse.ci

Son Excellence
António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
États-Unis

Abidjan, le 18 mai 2023

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le cabinet **CONSEIL-RSE COTE D'IVOIRE** est spécialisé dans les questions de **Développement Durable** et de la **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)**.

Nous assistons les entreprises privées et publiques de Côte d'Ivoire, dans une démarche structurée et alignée sur des normes internationalement reconnues, pour la prise en compte des enjeux de Développement Durable (Environnement, Social et de Gouvernance).

Nous sommes un des premiers cabinets nationaux de Côte d'Ivoire à offrir des services de conseil pour aider les entreprises exerçant dans notre pays, à s'engager dans le processus de durabilité.

A cet effet, nous sommes heureux de porter à votre haute attention que notre entreprise soutient les dix (10) principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes des clients que nous accompagnons, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant

progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD).

CONSEIL-RSE COTE D'IVOIRE fera une déclaration claire de cet engagement auprès de ses parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes.

Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

Cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;
- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Nous pourrions également publier chaque année, la liste des clients que nous avons assistés dans la mise en place de leur stratégie de durabilité et de prise en compte des 10 principes du Global Compact.

Veillez agréer, **Excellence, Monsieur le Secrétaire général**, l'expression de ma très haute considération.

La Directrice,

Catherine Cissé-DIOP

